

LE RACISME
DES DÉFINITIONS AUX SOLUTIONS : UN MÊME PARADOXE

DOCUMENT DE TRAVAIL
(Version synthèse)

Alberte Ledoyen, sociologue
Direction de la recherche

AVANT-PROPOS

LE CONTEXTE DE L'ÉTUDE SUR LE RACISME À LA COMMISSION

Rappelons brièvement le contexte dans lequel s'est fait sentir à la Commission la nécessité d'établir les bases conceptuelles de la notion de racisme.

La Commission ayant comme mission «*d'affirmer solennellement les libertés et droits fondamentaux de la personne, afin que ceux-ci soient garantis ... et protégés contre toute violation*», elle a entrepris diverses démarches publiques à cet effet. Dans ce cadre, elle s'est formellement engagée à «*combattre le racisme et la discrimination raciale sous toutes ses formes*». Mais ces deux notions, qui semblent évidentes, sont difficiles à cerner. De là la diversité de leurs interprétations et de leurs utilisations. Ces difficultés ont des répercussions sur l'accomplissement des fonctions que la Charte attribue à la Commission. Elles se manifestent par exemple dans le traitement des plaintes fondées sur les critères «*race, couleur, origine ethnique ou nationale*». Plus souvent que d'autres, ces plaintes font l'objet d'un désistement ou d'une décision de cesser d'agir pour insuffisance de preuve. Dans l'accomplissement de leurs fonctions, les agents d'éducation ressentent eux aussi la nécessité de coordonner les contenus qu'ils véhiculent auprès de différentes clientèles, contenus dont ils perçoivent les contradictions sans arriver à les résoudre. De façon plus générale, et au-delà des interrogations de la Commission, les accusations de racisme sont tellement courantes et réfèrent à des situations tellement disparates, que le terme lui-même devient banal, et la notion qu'il est censé désigner, de plus en plus floue. Pourtant plusieurs processus de réflexion se sont succédés à la Commission pour éclaircir le sens et les implications d'ordre relationnel et pratique des notions de racisme et de discrimination raciale¹. Or, malgré les nombreuses tentatives de solution, les problèmes liés aux imprécisions et aux contradictions des interprétations sociales de ces notions, qui sont pourtant familières à la Commission, demeurent.

De là, en 1990, la première des orientations triennales que la Commission se donne :

«Travailler à l'intégration harmonieuse et effective des membres des minorités visibles et ethniques dans les principaux secteurs d'activité de la société québécoise, en tenant compte de la spécificité de cette société d'accueil.»¹

¹ Le Comité AMQTO (sur l'acceptation mutuelle des québécois de toutes origines), le CRIR (Comité de concertation sur les relations interethniques et raciales), le CPA (Comité sur les peuples autochtones), et le tout dernier Comité ad hoc mis sur pied pour répondre aux questions qui ont surgi dans les suites du référendum d'octobre 1996. Malgré les acquis et les avancées faites par ces divers comités, demeure la difficulté de cerner la notion de racisme et les directions divergentes que prennent ses interprétations au sein même de la Commission, laquelle inscrit la lutte au racisme parmi ses grandes orientations. Avec l'espoir de faire enfin le point sur la question, un *Document d'orientation en matière de lutte contre le racisme* est produit par la Direction de l'éducation en novembre 1990.

Pour réaliser ce projet, la Commission prévoit, entre autres :

- «l'élaboration de lignes directrices sur le racisme et le harcèlement racial ;
- l'évaluation des problèmes de la preuve de la discrimination raciale et ethnique ;»²

Une étude universitaire sur les concepts de racisme et de discrimination raciale³ parue en 1991 ayant déçu les attentes de la Direction de l'éducation, celle-ci s'adresse à la Recherche en ces termes :

«Après discussion en réunion d'équipe, nous avons convenu de faire appel à la Direction de la Recherche pour répondre au besoin maintes fois exprimé, de doter la CDPQ d'un cadre conceptuel «suffisamment large pour couvrir les diverses facettes du racisme et de la discrimination» ...»⁴

Or, comme nous allons le voir à travers la synthèse de la vaste étude qui a suivi cette recommandation, les difficultés auxquelles la Commission fait face, comme tout organisme voué à l'éradication de la discrimination fondée sur «la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale», tiennent à la fluidité des notions de «racisme», de «race», de «culture» sur lesquelles sont fondées les représentations qui mènent à la discrimination.

Aussi ne faut-il pas chercher dans cette étude une définition formelle du racisme, qui figerait celui-ci dans une conception unique dont il serait trop tentant — et dangereux — de faire un dogme. Car le racisme se révèle en fin de compte dériver, en tant que perversion, de toute représentation de Soi en fonction d'un Autre. Alors que sa définition actuelle lui fournit des origines historiques qui le figent dans une formulation particulière, le racisme apparaît être un phénomène dont nous verrons que l'expression s'adapte à tout contexte, à toute époque. Il a ainsi comme caractéristique de passer pour légitime là où il s'implante.

² CDPQ, *Les orientations de la Commission des droits de la personne du Québec 1990-1993. Planification stratégique 1990-1993. Approuvée par les membres de la Commission à leurs 339^e et 340^e assemblées les 9 et 16 mars 1990.* Avril 1990, pages 15 et 16.

³ Pierre-André Tremblay (Université du Québec à Chicoutimi), *La discrimination envers les minorités visibles au Québec*, juillet 1991.

⁴ Mémo de Maryse Alcindor, directrice de l'Éducation à Hailou Wolde-Giorghis, directeur de la Recherche, daté du 18 janvier 1995, et ayant pour objet l'« Analyse conceptuelle des notions de racisme, préjugé et discrimination ».

1. OBJECTIFS ET RÉSULTATS GÉNÉRAUX

Les bases conceptuelles de ce document font l'objet d'une étude approfondie sur le racisme-idéologie tel qu'il apparaît interprété dans les écrits savants et politiques. Nous en donnons ici un bref résumé, et nous introduisons ensuite quelques conclusions adaptées au contexte de la Commission.

Objectifs

Rappelons que cette étude avait pour objectifs de départ d'identifier, à partir de l'examen de la documentation sur les conceptualisations du racisme, l'ensemble des « problèmes » liés à la réflexion sur celui-ci, d'en faire comprendre les tenants et aboutissants, de montrer leurs implications pour la lutte contre ce phénomène, et de fournir ainsi une grille de lecture à la Commission. Tous ces objectifs se situent au niveau du discours, des énoncés « racistes » explicites ou implicites. Ils ne visent aucune classification des comportements, mais la compréhension des logiques et des arguments qui justifient ces comportements.

Pour nous approcher des objectifs visés, nous avons examiné la notion de « racisme » à travers les écrits qui en traitent, dont les plus importants, comme aussi les études spécialisées qui touchent le sujet, émanent des sciences sociales.

Les résultats obtenus

L'analyse des textes parcourus nous aura permis d'explicitier les divers modes d'interprétation du racisme ainsi que les paradoxes qu'ils impliquent. Elle nous permet également d'avancer qu'il n'est ni possible, ni encore moins souhaitable, de « définir » le racisme une fois pour toutes.

En effet, s'il y a une conclusion majeure à ce travail, c'est que le racisme est essentiellement opportuniste dans ses formulations. Cet opportunisme fait de lui un phénomène qui n'a pas d'identité propre, qui passe inaperçu là où il se formule selon sa stratégie habituelle qui est de parasiter les idéologies. Quelles que soient celles-ci, le racisme trouve toujours à en récupérer les arguments fondateurs pour se justifier. C'est pourquoi, de nos jours, nous sommes plus aptes à reconnaître le racisme explicite, qui reprend les énoncés du racisme historique maintenant démasqué, que nous ne sommes susceptibles de débusquer le racisme actuel, dont les justifications réfèrent à des arguments qui peuvent nous sembler acceptables. Aujourd'hui, même la lutte entreprise sur tous les plans contre le racisme, c'est-à-dire l'« antiracisme », qui a acquis le rang d'idéologie depuis la dernière guerre mondiale, peut lui-même être instrumentalisé par le racisme. De là le paradoxe : le racisme se justifie à même le discours et les prescriptions de l'antiracisme.

Plutôt que des définitions ou des réponses catégoriques, nous proposons donc une hypothèse de travail sous forme de « guide » à utiliser en vue de repérer et de réfuter les expressions du racisme. Sur bien d'autres, cette hypothèse a l'avantage d'être vérifiable et de constituer ainsi un puissant instrument d'analyse

des discours. Elle permet de comprendre pourquoi sous ses formes historiques les plus connues (colonialisme, esclavagisme, antisémitisme, apartheid, ségrégation, etc.), le racisme fut largement accepté. De la même façon, en ce qui regarde les contextes actuels, cette hypothèse permet de mieux saisir les raisons de la réémergence constante du racisme malgré la lutte mondialement menée contre lui.

En guise de synthèse, nous reprenons dans un premier temps les principaux éléments qui se dégagent de l'ensemble des textes étudiés et mettons par là en évidence le paradoxe devant lequel se trouve l'antiracisme. Nous précisons ensuite les grandes lignes du guide de lecture que nous proposons d'utiliser en tant qu'hypothèse d'analyse des énoncés racistes ou dits racistes. Enfin, nous soumettons à la Commission quelques pistes de réflexion et d'action.

2. SYNTHÈSE DES ÉCRITS SUR LE RACISME

2.1 Éléments clés pour reconnaître le racisme

Devant la difficulté que présente d'une part, la diversité des contenus et leur évolution chronologique et, d'autre part, leur teneur contradictoire, nous avons réduit les conceptualisations du racisme aux deux voies fondamentales auxquelles réfèrent les auteurs qui les ont étudiées.

L'essentiel du déblayage conceptuel effectué nous a fait remonter à deux grandes tendances qui dans l'imaginaire social se constitueraient en rapport à la Différence, et dont les formulations, très variables, servent de support idéologique aux identités collectives, nationales ou autres, et en même temps, de justification au racisme. Nous désignerons ces deux tendances de «différentialisme» et d'«universalisme».

D'un côté, l'imaginaire social serait centré sur la survie, sur la continuité de Soi, c'est-à-dire sur les critères qui supportent l'idée de lignée commune conçue comme unité organique. Considérant le Soi comme unique, cette tendance serait la base de la vision du monde dite «différentialiste». Or, une telle vision peut confiner au repli sur Soi et à la peur de l'étranger, car celui-ci mettrait l'identité du groupe en péril. Lorsqu'elle dévie vers la conception de Soi en tant que Valeur absolue, en tant que Référent Suprême d'un Nous contenant tous les autres référents, et qu'elle exclut par conséquent tout contact qui menacerait la «pureté» du Soi, les individus qui s'en réclament en arrivent à avancer la «nécessité» de rejeter l'Autre.

De l'autre côté, l'imaginaire social se bâtit sur le désir de communiquer avec le monde extérieur, sur l'ouverture à l'Autre. Puisqu'il est possible et désirable de communiquer avec lui, le Différent est considéré comme fondamentalement pareil à Soi. Cette tendance se constitue en une deuxième idéologie, dite «universalisme», qui assimile l'Autre à Soi en tant qu'individu formant une même communauté située dans un ordre transcendant les appartenances et les particularismes. Constitué d'individus dont la valeur est fondamentale, l'Autre,

l'étranger, est donc l'égal de Soi. Cependant, étant «égal», il ne peut être différent. D'où la tendance qui se formule dans le sillon creusé par cette vision du monde, et qui s'exprime en tant que devoir d'effacer la différence de l'Autre, afin qu'il devienne Soi. Or, cette idéologie confine à considérer l'Autre comme culturellement inférieur à Soi et à lui faire violence. Lorsqu'elle se formule en tant que «nécessité» de l'inégalité qui est imposée à l'Autre et qu'elle justifie par conséquent l'exploitation de l'Autre, l'idéologie universaliste se trouve alors à son tour pervertie en une deuxième formulation du racisme, dite «de colonisation» ou «d'assimilation».

Historiquement, ces deux idéologies ont servi de justification au racisme. C'est pourquoi en leur temps et dans leur contexte de formulation, les discours racistes passèrent généralement pour légitimes. Étant le reflet de tendances fondamentales vérifiables partout et à toutes les époques, ces idéologies adoptent des voies de formulation variables. Le racisme se formule alors selon des modes tout à fait recevables pour qui adhère à l'idéologie à travers laquelle il s'exprime. En regard des formulations historiques et des formulations actuelles du racisme, l'hypothèse de la capacité qu'a ce phénomène de s'exprimer dans un énoncé sans être reconnu est d'autant plus crédible qu'elle est vérifiable. Cette stratégie expliquerait l'incessante réémergence du racisme.

Pour mieux comprendre les raisons de sa banalisation sous forme d'accusation et le fait que ses origines idéologiques aient été effacées, nous rappellerons brièvement le contexte dans lequel le terme «racisme» est né.

a) *Le racisme selon le sens ordinaire des mots*

Avant d'acquérir le statut scientifique qu'on lui accorde, le terme «racisme» aurait été «inventé» par les nationalistes français de l'entre-deux guerres en opposition au national-socialisme alors en éclosion en Allemagne. Les nationalistes français, définissant la culture française comme «universelle» et les français comme «race», accusent l'Allemagne de «racisme». Leur accusation allègue que l'Allemagne prétend imposer la «Deutsche Kultur» au monde entier, en prétextant la soi-disant «supériorité» du «Volk». Or, cette accusation englobe tous les Allemands, auxquels sont étendues les prétentions avancées par le national socialisme alors en émergence. La première fonction historique du terme racisme est donc d'accuser l'Autre, l'ennemi, sur la base des appartenances qui lui sont prêtées. D'où la fonction actuelle du terme racisme, qui est d'accuser un ennemi pour le discréditer. Autre particularité : ce sont deux nationalismes, auto-déclarés «races», qui s'affrontent. Le français, se disant «universaliste» accusant l'allemand d'«anti-universalisme». D'où l'interprétation originelle, selon laquelle le racisme nierait l'universel.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'après la deuxième guerre mondiale, le terme soit définitivement inscrit au vocabulaire sous les arguments avancés par le nazisme:

«Théorie de la hiérarchie des races, qui conclut à la nécessité de préserver la race dite supérieure de tout croisement, et à son droit de dominer les autres.»⁵

Cette définition est standard et est encore de nos jours largement considérée comme univoque. Aussi, elle conduit l'antiracisme à fusionner indistinctement sous un même vocable des phénomènes historiques tels l'esclavagisme, le colonialisme, l'apartheid, la ségrégation raciale, le génocide et l'ethnocide. Aujourd'hui, ce sont, entre autres, l'impérialisme économique et culturel de l'Occident vis-à-vis le Tiers-monde, et la discrimination envers les travailleurs immigrés dans les métropoles occidentales, qui reçoivent la même désignation générale.

Devenu tabou de par ses origines politiques, et charriant indistinctement des contenus divers, il est compréhensible que «le racisme» serve d'anathème et d'instrument de discrédit. De là également son imprécision et son «verrouillage» à la critique, qui ne peuvent que renforcer sa fonction polémique.

Cependant, les deux logiques d'interprétation du racisme dévoilent les lacunes de la pensée antiraciste.

b) Les logiques d'interprétation du racisme

Pour une première logique, dite «universaliste», le racisme est une idéologie au sens propre du terme : un système de représentations transmis par un discours, en vue de justifier ou d'expliquer un état des choses, c'est-à-dire les inégalités découlant d'une relation de domination. Dans le racisme-idéologie, c'est la «différence» qui remplit la fonction justificative. Pour le dominant, ici le «raciste», fondamentalement anti-universaliste et anti-égalitariste, il s'agit donc d'assurer la non transgression de la différence (réelle ou imaginaire). C'est pourquoi il la transforme en «race», transformation qui consisterait à interpréter les différences comme autant de types permanents, puis à déclarer ces types absolument différents, de façon à les rendre incon-
tournables, incomparables et inassimilables. Suite à quoi, ayant recours à un argument sacralisé (la religion, la nature, la biologie, la génétique, lui ont tour à tour servi d'alibi), le raciste établit l'«évidence», la «naturalité irréfutable» de la différence raciale. Enfin selon cette logique, il ne resterait au raciste qu'à hiérarchiser les

⁵ *Le Nouveau Petit Robert*, édition mise à jour de mars 1995. *Le Petit Larousse Illustré* de 1975 définissait pour sa part le racisme comme étant un «Système qui affirme la supériorité d'un groupe racial sur les autres, en préconisant, en particulier, la séparation de ceux-ci à l'intérieur d'un pays (ségrégation raciale) ou même en visant à l'extermination d'une minorité (racisme antisémite des nazis) ». Pareillement, dans un document produit au sein de la CDPDJ, le racisme est défini «une théorie qui consiste à classer les êtres humains par races, pour ensuite les hiérarchiser, établir la supériorité de certains groupes sur d'autres. Exemple, le fait, dans les manuels d'histoire, de qualifier les populations autochtones américaines de «sauvages» par rapport aux Européens «civilisés» est une manifestation de racisme.» (Guide pédagogique accompagnant *Pour mieux vivre ensemble, ouvrage de réflexion sur la Charte des droits et libertés de la personne du Québec à l'intention des jeunes en milieu scolaire*, Direction de l'éducation, Commission des droits de la personne du Québec, 1991, p. 249 [Lexique]).

différences en se déclarant «race supérieure» et en déclarant «inférieures» les autres «races». Selon bon nombre d'interprétations du racisme, la peur de perdre son caractère de supériorité alimenterait chez le dominant la phobie du métissage.

La conclusion du racisme serait donc que les races étant inscrites dans l'ordre naturel des choses (conçu comme absolu et incontournable) en tant qu'entités permanentes, absolument différentes et hiérarchiques (inégales), leur mélange mène à la décadence⁶, péril que seule la séparation raciale peut éviter. La «guerre raciale» est un thème greffé à cette logique du racisme qui culmine dans le génocide. Historiquement, la «théorie du complot» et la détermination d'un bouc émissaire racialement défini, ont en effet justifié plus d'une persécution.

Cependant, la hiérarchie, considérée comme corollaire de la notion de race, demeure imprécise et non consensuelle dans les conceptualisations de type universaliste. Les auteurs divergent également quant à la source qu'ils prêtent au racisme : s'agit-il d'une tendance inscrite dans le processus relationnel humain, que le dominant utiliserait à son profit, ou encore, d'une idéologie construite par le dominant en vue d'un profit? Dans ce dernier cas, il n'y aurait qu'à faire disparaître les systèmes inégalitaristes pour que le racisme disparaisse à son tour.

Puisqu'il sacralise la différence, le racisme dénoncé par la logique universaliste est dit différentialiste. C'est pourquoi à l'inverse du racisme qu'il dénonce, l'antiracisme de type universaliste réclame l'abolition des différences, qu'il considère comme pure fiction du dominant. L'éducation est proposée comme moyen infaillible d'abolir la croyance en la différentialité humaine. Cependant il y a ici un paradoxe, que la deuxième logique antiraciste vient mettre en évidence.

La deuxième logique antiraciste, dite «différentialiste»⁷, présuppose l'homme fondamentalement divers et accuse l'universel en tant qu'abstraction érigée en dogme par l'Occident et dont découlerait le «préjugé racial». Ce dernier proviendrait de l'erreur de jugement consistant à expliquer par la race la hiérarchie culturelle inventée par l'Occident. Selon la logique différentialiste, qui accuse l'universalisme du seul et vrai racisme, il ne s'agit donc pas de nier les différences, qui non seulement existent mais sont fondamentalement bonnes, mais bien de réfuter la hiérarchie culturelle qui a fait croire à une hiérarchie raciale.

⁶ Soit de la race dite supérieure, soit de toutes les races, dont les caractères s'effaceraient.

⁷ Nous employons systématiquement le terme «différentialisme» pour référer à un type de pensée, à une attitude spéculative et émotive spécifique, qui porte à survaloriser la différence, les appartenances, fussent-elles en conflit avec des objectifs égalitaristes, et nous utilisons ces implications en tant que support théorique d'un type idéal, au sens wébérien de l'expression. Bien que le terme «pluralisme» soit aussi très souvent utilisé, il charrie des contenus divers, n'ayant parfois pas de commune mesure, et est de ce fait ambigu. Il réfère à la pensée différentialiste, mais aussi à la diversité empirique, se rapportant tantôt aux différences individuelles, tantôt aux différences dites collectives, et tantôt à la diversité de pensée et d'opinion.

Obnubilé par son ethnocentrisme, dont la dernière figure historique se serait manifestée sous forme de «faux évolutionnisme», l'Occident s'est arrogé le droit de coloniser et d'assimiler l'Autre, détruisant ainsi la diversité sur laquelle reposerait l'avenir de l'humanité. Selon l'idéologie différentialiste, le «pivot» du racisme serait la négation des différences, négation qui a résulté en un ethnocide généralisé. L'«humanisme classique» ayant entrepris d'«éduquer» l'Autre pour le «civiliser», il serait le grand responsable de la formation du «préjugé racial».

Puisque l'effet ultime du racisme selon la logique différentialiste est la destruction de la «différence», il faut affirmer celle-ci, la revendiquer, et tout faire pour la préserver.

Force est donc de reconnaître qu'il y a une contradiction formelle dans les prescriptions antiracistes. Qui plus est, la logique antiraciste de type différentialiste réintroduit, en le déplaçant de la «race» vers la «culture», le mode de formulation différentialiste du racisme mis en évidence par la logique universaliste.

2.2 Le paradoxe dans l'antiracisme

La question qui se pose dès lors est celle-ci : comment se fait-il que ces contradictions aient été si longtemps ignorées ou du moins minimisées?

Les raisons de l'énigme sont complexes. Le coeur du problème tiendrait à l'aveuglement idéologique de chacun des deux discours antiracistes fondamentaux : pour le discours universaliste, la différence est inconcevable, pour le discours différentialiste, au contraire, c'est la perte identitaire qui est inconcevable. Ainsi que l'expose Roger Bastide (1972) en présentant le fameux dialogue Mead-Baldwin, dont chacun prend catégoriquement une des positions précédentes, celles-ci se révèlent inconciliables. L'aveuglement de chacun sur la perspective de l'autre et leur incapacité mutuelle d'autocritique se soldent par un dialogue de sourds. Chacun s'approprie donc «la» définition du racisme, dont les termes se prêtent au malentendu, pour interpréter «le» racisme.

Par ailleurs, chaque logique antiraciste met en évidence le racisme de la logique qui lui est contraire.

Puisque chaque logique antiraciste ignore sa propre dérive, elle ne combat que le racisme greffé à la logique opposée à la sienne et qu'elle récuse. Mais ce faisant, elle permet au racisme de s'installer impunément au sein même de sa propre vision des choses.

Tant que ce système paradoxal n'est pas mis en évidence et compris, il risque d'entraîner la paralysie de l'antiracisme, lequel, croyant combattre le racisme, ne voit pas qu'il contribue à le perpétuer sous la formula-

tion que lui-même lui fournit. Au mieux, l'ignorance par l'antiracisme de son paradoxe rend ses actions inefficaces; au pire, cela fait de lui l'allié du racisme.

De nos jours, alors que dominant dans les idéologies explicites les catégories d'universel et d'égalité, aucune des deux formulations du racisme ne nécessite le rejet de l'universel, ni la négation de l'égalité, au contraire. À l'instar de la pensée différentialiste, l'une avance l'égalité entre groupes différents, conçus comme complets et fermés (dits «races», «cultures», «identités», «religions» etc.) et qui fondent un universel. L'autre l'égalité individuelle, à l'instar de la pensée universaliste. Mais les deux font de cette égalité un dogme et l'érigent en Valeur suprême. C'est pourquoi dans les deux cas, l'individu réel, la «personne» incarnée et située dans un contexte, est complètement gommée, bafouée, dévalorisée.

Pour combattre le racisme et l'exclusion à laquelle il confine, il faudra donc de toute urgence trouver les moyens de réaffirmer la valeur essentielle de «la personne», dont le modernisme réclamait avec raison l'émancipation réelle, ce qui implique la prise en compte de l'identité concrète, incarnée, de cette personne. Mais pour ce faire, et pour trouver les arguments qui se prêtent le moins possible à des dérives, il faut à l'antiracisme connaître les caractéristiques de base de celles-ci. C'est pourquoi, à partir des considérations qui précèdent, nous proposons maintenant un guide de lecture des énoncés pouvant impliquer du racisme.

3. CADRE D'ANALYSE POUR DÉBUSQUER LE RACISME

Le cadre qui suit constitue un outil de décodage des énoncés (expressions verbales ou écrites) dont la teneur impliquerait une logique de rejet de la différence «racio-culturelle». Il se compose de deux volets indissociables : les fondements logiques des formulations du racisme, suivis des grands critères qui permettent de décoder ces formulations. Dans la pratique, cette grille devra être adaptée à chaque cas d'espèce, ainsi qu'à la nature de chaque niveau d'intervention de la Commission.

3.1 Fondements

Le racisme peut être explicite. Il s'assume dans ce cas en tant que racisme, voire se désigne lui-même de «néo-nazisme», de «white supremacism», ou de quelque'autre nom lié au racisme historique. Ce mode d'expression du racisme, qui reprend les arguments historiques de l'exclusion raciale, est immédiatement reconnaissable et par conséquent récusé avec force par la grande majorité de la population (d'où l'incantation «je ne suis pas raciste»). Le problème pour la Commission n'est donc pas là. Il découle plutôt de la difficulté de repérer le racisme à travers les formulations implicites qu'il adopte actuellement.

Les formulations actuelles du racisme répondent aux mêmes logiques que ses formulations historiques, et débouchent sur la même conclusion, à savoir, la nécessité de rejeter l'Autre. Cependant, les arguments aux-

quels le racisme réfère sont contextuels. Entre le racisme historique et le racisme actuel, il existe donc une différence. Sans être aucunement fondamentale, cette différence n'en permet pas moins au racisme actuel de se formuler clandestinement, sans se nommer ni livrer les arguments que l'on attend «du» racisme. Pour être à même de débusquer le racisme actuel, il faut donc deux conditions. D'une part, il s'agit de comprendre la logique de ses formulations, lesquelles ne peuvent être déduites que de ce qu'elles furent historiquement. D'autre part, il s'agit de saisir la différence entre les éléments argumentatifs historiques et actuels du racisme.

Les logiques du racisme telles que déduites de ses formulations historiques

Le racisme se formule selon deux logiques fondamentales qui, dans les discours réels, peuvent cependant figurer simultanément, en tout ou en partie. Lorsque tel est le cas, il y a contradiction dans le discours raciste, ce qui n'empêche pas le racisme d'être. Aussi, il conviendrait de ne pas oublier que si le racisme n'a pas à être «logique», seule la logique de ceux qui se donnent pour tâche de le combattre peut le mettre en évidence.

La première logique de rejet de l'Autre prévaut là où l'exclusion est centrée sur l'interdit du métissage et se manifeste sous forme de séparation des «races» ou des «cultures». Elle s'articule sur le «danger» de «dégénérescence» de Soi que représente le contact avec l'Autre. Contrairement au sens commun, selon lequel l'argument de l'«infériorité» de l'Autre est nécessaire à tout discours raciste, cette logique ne considère pas l'Autre comme «inférieur», mais comme «dangereux». En effet, l'Autre n'aurait pas de norme commune avec le Soi et par conséquent son contact met le Soi en péril, dont la «pureté» est avancée en tant que valeur suprême. C'est la «permanence» de Soi qui justifie l'exclusion de l'Autre. Historiquement, cette logique a servi de fondement aux ghettos et à la ségrégation, en Europe, en Afrique, aux États-Unis ou ailleurs. Bien qu'elle ait souvent débouché sur le meurtre ainsi que sur le génocide, ces manifestations extrêmes de violence ne lui sont pas nécessaires; elles viennent s'y greffer en tant que conséquence ultime.

La deuxième logique de rejet de l'Autre prévaut là où l'exclusion est centrée sur le mépris de l'Autre. Elle se manifeste sous forme de traitement «différent» imposé à l'Autre vu l'incapacité présumée de celui-ci de s'intégrer, de s'assimiler au Soi. Elle postule que l'Autre est «inférieur» parce qu'il est Autre. Car, contrairement à la logique qui sous-tend la première forme de rejet, celle-ci affirme que l'ensemble des groupes et des cultures participent d'un même univers. Mais, se définissant comme norme universelle, le Soi se déclare «supérieur» aux autres groupes qui se montreraient «incapables» de se fondre en lui, de devenir Soi. Dans ces conditions, le Soi se déclare «forcé» d'exclure l'Autre en le traitant comme différent, c'est-à-dire comme «inégal». Ici, le Soi ne déclare pas vouloir préserver sa «pureté» comme dans la logique précédente, mais il se déclare «supérieur». Le contact avec l'Autre n'est donc pas «contre-nature» mais permis, en autant que l'Autre atteigne le niveau d'assimilation nécessaire à sa reconnaissance comme égal. Toutefois, le message du dominant est double: l'Autre doit être assimilé pour cesser d'être «inférieur», mais, étant inférieur, il est inca-

pable d'atteindre le niveau d'assimilation exigé par le dominant. Encore une fois, la violence ne serait pas inhérente à cette logique. Historiquement, elle a cependant présidé à de multiples entreprises de domination «justifiées» par un objectif d'«assimilation». Historiquement, cette logique a justifié l'esclavage et la colonisation de l'Afrique et de l'Asie. La dévalorisation systématique du dominé, notamment à travers la traite d'esclaves noirs, a eu comme aboutissement la destruction des bases identitaires de ce dernier, et par conséquent de ses diverses cultures.

Les arguments du racisme «clandestin» actuel

Résumons ce qui précède. Les deux logiques du racisme (historique et actuel) font intervenir chacune un seul argument clé pour justifier l'exclusion. D'une part, la Différence : le monde serait constitué de groupes humains autonomes et clos, car ils n'auraient entre eux aucune commune mesure. Dans ce sens, ces types peuvent être considérés comme «égaux». L'universel existe, de même que l'égalité, mais à la limite, il est impossible aux individus de types différents de communiquer; ce sont les groupes qui constituent le fondement de «l'universel». D'autre part, l'Égalité : le monde serait alors soi-disant constitué d'individus qui fondent l'universel et qui en tant que tels sont égaux. La Différence constituerait cependant une entrave incontournable à l'égalité effective. D'où la suppression qui en est visée. Mais pour le raciste réel, qui dévordise l'Autre à son profit, le reproche adressé à l'Autre est un bon prétexte pour l'exclure. Car, fondamentalement, il ne souhaite pas vraiment la disparition de l'Autre en tant qu'Autre – sauf lorsque celui-ci exige l'égalité de fait et qu'il constitue un poids politique ou économique réel.

Qu'il s'agisse du racisme historique ou de tout racisme, ce dernier se constitue en perversion du rapport à la différence, et se formule toujours sur la base de Soi en tant que justification de l'Exclusion : Soi comme «pur», ou Soi comme «supérieur». Historiquement, que ce soit pour justifier le colonialisme ou le génocide des Juifs au cours de la deuxième guerre mondiale, le racisme a prétexté la «biologie» en tant qu'argument d'«évidence» de la nécessité de l'exclusion de l'Autre. Si la notion de «race» a pu acquérir une telle crédibilité, c'est parce qu'elle renvoie à ce qui apparaissait être une «évidence» de nature «biologique», et que depuis le XIX^e siècle, le «progrès» que s'attribuait l'Occident comme spécificité identitaire, relevait de la science biologique. De nos jours, notamment depuis les atrocités commises en son nom, la notion de «race» est récusée en tant que notion référant à un déterminisme génétique des comportements. Toutefois, elle continue d'être utilisée comme «évidence», ou encore en tant que «culture». Ce paradoxe apparaît pour l'instant difficilement surmontable, ce qui n'implique pas qu'il doive être occulté, au contraire. Car il est inscrit au cœur des formulations actuelles du racisme. Reprenons-les en suivant leur logique d'exclusion propre.

Si on se rapporte à la première logique de l'exclusion, il ne peut aucunement être question aujourd'hui de dénoncer l'incompatibilité des «races» pour exiger leur séparation. Ce ne sera donc plus la race qui constituera le symbole de la permanence de Soi, mais une autre «évidence» qui a cours dans le contexte actuel. Il

s'agira plutôt de «culture» ou de ce qui en tient lieu en tant que symbole identitaire : la langue, la religion, ou tout autre critère-fétiche qui sur le plan politique (au sens large) rassemble le Soi. La préservation des cultures, qui a été au cours de la deuxième moitié du siècle l'argument fétiche de l'anti-colonialisme occidental, c'est-à-dire d'un certain «antiracisme», est utilisée comme justification de l'exclusion par un certain racisme se disant lui aussi anti-colonialiste et contre l'«homogénéisation» culturelle. Sur la base du «Droit à la différence» peut alors se formuler un discours d'exclusion crédible. Un tel discours ne constitue pas une opération de «biologisation» de l'Autre. Il consiste simplement à définir en termes d'obligation identitaire la «permanence» de Soi. Cette formulation de l'exclusion est réintroduite par exemple par des discours d'extrême-droite de type nationaliste, notamment en Europe (Front National en France). Elle reçoit par ailleurs le soutien de «groupes de réflexion» (tels le Club de l'horloge), d'essayistes (notamment aux États-Unis) et même le support indirect de scientifiques qui réintroduisent des théories héréditaristes.

La première logique trace donc la voie à la formulation de la deuxième. Il ne s'agit plus d'incapacité due, comme dans le passé, à un déterminisme génétique quelconque, mais à une «prédisposition» culturelle incontournable, voire irréversible. D'une part, l'«incapacité culturelle» se manifeste par des comportements inadéquats ou inadaptés à la «norme» du Soi. D'autre part, ces comportements étant «inhérents» à la «culture» de l'Autre et par conséquent «inévitables», l'Autre ne peut être qu'exclu. Il faut noter que même si le déterminisme génétique (lié à la lignée ou à la race) a perdu toute crédibilité scientifique au cours de ce siècle, on ne peut que s'inquiéter devant une nouvelle tendance à le réintroduire sous une forme renouvelée, notamment aux États-Unis. Il s'agit dans ce cas de théories soi-disant scientifiques qui mesurent les comportements entre «races» différentes, pour les expliquer ensuite en termes raciaux. Il va sans dire que la plus grande vigilance s'impose à l'égard de cette tendance, et que des arguments logiques de réfutation doivent lui être opposés.

Dans les énoncés contemporains, pour que le racisme soit «acceptable», la norme qui définit le Soi réfère donc comme par le passé à une «évidence». Or, l'«antiracisme» est bien de nos jours la plus grande des «évidences» constituées en idéologie, puisqu'il transcende les frontières et est devenu un «universel». Il n'est pas un peuple, pas une nation, pas un groupe social qui ait quelque crédibilité qui ne se déclare «égalitaire» et pour «le maintien de la différence», arguments qui constituent les deux réfutations du racisme selon le sens commun et les institutions politiques.

Comment alors reconnaître le racisme actuel? Outre le fait qu'il justifie ou exige l'exclusion de l'Autre, le racisme implique généralement deux caractéristiques, quelle que soit la façon dont il se formule. L'une est l'accusation de l'Autre en tant qu'«inassimilable». L'autre est la négation de la valeur réelle des identités incarnées, c'est-à-dire de la «personne».

Lorsque par exemple la «culture» comme «identité» à préserver de façon absolue justifie l'exclusion de l'Autre dont le contact mettrait en péril la «pureté» du Soi, (première formulation du racisme), ce n'est pas la personne individuelle qui est en cause, mais l'Autre en tant qu'unité insécable, conçu comme un tout transcendant les individus, qui ne sont plus que de simples représentants interchangeables de ce grand Tout. Cette formulation de l'exclusion annule l'individu en tant que personne, pour ne conserver que son essence, sa race, sa culture, avec laquelle il se confond.

La deuxième logique, qui se dit «universaliste», se fonde sur une conception de l'égalité entièrement déterminée par les normes, les valeurs, et le comportement du Soi, auxquels il est postulé que se conforme a priori et par définition l'individu, indépendamment de son ancrage dans la réalité. Or, à l'inverse de ce qu'affirme cette logique, elle fait complètement abstraction de la valeur de l'individu, lequel apparaît dépouillé de son identité réelle, par définition ancrée dans une continuité existentielle qui lui est propre et qui implique des accidents, des influences et des choix divers découlant du ou des contexte(s) dans lesquels toute personne se situe. La logique qui sous-tend la deuxième forme d'exclusion relève donc d'un «faux-universalisme», à l'extrême opposé de l'universalisme véritable, dont la valeur prioritaire est «la personne», soit l'individu incarné, réel.

Avant d'énumérer de façon un peu plus systématique les grands critères de débusquement du racisme, rappelons que le processus d'exclusion fondé sur la Différence, appelé communément «racisme»,

- ne constitue pas une tare, une faille fondamentale à laquelle certains hommes ou certains groupes seraient prédestinés par hérédité;
- n'est pas inhérent au pouvoir, bien que le pouvoir puisse se pervertir en racisme;
- n'est pas irréversible une fois constitué;
- est une perversion de l'éthique dans laquelle tout être humain est potentiellement susceptible de tomber, dans certaines circonstances politiques ou idéologiques qui en favorisent l'éclosion : fascisme, abus de pouvoir, manipulation idéologique, etc.

C'est pourquoi, la condition sine qua non pour être à même de débusquer le racisme est la vigilance, envers les tendances sociales auxquelles en toute bonne foi on adhère – fussent-elles «antiracistes» –, et envers soi-même en premier lieu.

En particulier, il faut être vigilant envers le respect des identités incarnées dans une différence culturelle, linguistique, géographique, ou autre. Néanmoins, pour être vraiment respectées, ces identités ne peuvent être considérées dans l'abstrait, en tant que «types» plus ou moins stéréotypés ou prédéfinis, mais bien dans leurs incarnations réelles, existentielles, telles qu'elles sont «vécues», de façons nécessairement diverses et individuelles, par les personnes. Cette éthique de base, qui nous semble être celle de l'égalité au sens

concret et existentiel du terme, s'avère à la fois incontournable (dans l'optique des droits et libertés de la personne), et difficile à suivre. Mais elle est possible dans la mesure où une réelle volonté de distanciation vis-à-vis ses propres croyances et préjugés politiques, institutionnels et personnels est exigée de soi-même. Il s'agit donc de débusquer, et non pas de traquer, les préjugés.

3.2 Les grands critères à considérer

Constats

1. Les formulations du racisme sont souvent implicites et peu reconnaissables;
2. elles impliquent que l'Autre n'est pas «assimilable»;
3. sur cette base, elles exigent, explicitement ou non, le rejet de l'Autre;
4. pour être accepté comme nécessité, le rejet de l'Autre est justifié à même les éléments contextuels les plus évidents et incontestables, le contexte pouvant être très englobant (ex. une Nation) ou très restreint (ex. un quartier);
5. à travers le processus qui mène au rejet de l'Autre, la valeur et l'identité de «la personne», c'est-à-dire de l'individu incarné et réel, sont complètement évacuées;
6. contrairement à ce qu'affirme l'antiracisme dogmatique, le racisme ne constituerait pas un phénomène imputable à certains groupes (culturels, raciaux, etc.), qui seraient quasi prédéterminés à soumettre sans fin leurs «victimes» historiques. Il n'y aurait pas dans l'humanité deux camps incommunicables et permanents: les racistes et les victimes du racisme;
7. la domination politique ou économique ne sont pas nécessaires au racisme : comme le rappelle A. Memmi, les dominés aussi peuvent être racistes.

Hypothèses

1. On peut réduire les formulations du racisme à deux logiques fondamentales qui se contredisent;
2. toute formulation du racisme a une seule logique de base sur laquelle elle fonde la justification des conclusions auxquelles elle mène, sous forme explicite ou non;
3. ces logiques seraient:
4. l'Autre est dangereux car néfaste à mon «identité» : je dois donc l'exclure du corps social (exclusion physique). Ainsi par exemple, on entend souvent déclarer sur les lignes ouvertes ou dans la rue que les immigrés, les étrangers, etc. devraient «rester chez eux» au lieu de venir «nous imposer leurs coutumes». Le thème de l'«ennemi» qui «complot» contre le «Nous» peut aussi être présent. Pour justifier cet appel à l'exclusion (voire dans certains cas à la violence), il suffit à la formulation de cette dérive raciste du différentialisme d'affirmer que les races sont toutes égales, et que tous les individus se valent, mais qu'il s'agit d'autre chose : le «devoir» d'être Soi, de rester Soi commande cette exclusion. Lorsqu'un comportement effectif de rejet repose sur une telle conviction, ce comportement sera justifié

par un argument qui relève du contexte. Dans les contextes contemporains, l'«antiracisme» qui s'oppose spécifiquement à la disparition de la différence, sera volontiers invoqué;

OU

l'Autre est «inégal» car il est «incapable» de «se comporter» (de penser, de sentir et d'agir) comme «il devrait» (i.e. comme moi-même) : je suis donc obligé de l'exclure en le traitant différemment. Cette opinion est largement répandue et est la plus susceptible d'être rencontrée par la Commission.

Dans le domaine du logement par exemple, une pratique des propriétaires peut consister à ne pas entretenir les appartements qu'ils réservent exclusivement aux immigrés, et ce à un prix normalement demandé pour un logement entretenu. Cette pratique peut être «justifiée» par la soi-disant incapacité des immigrés (ou de certains groupes d'immigrés) d'entretenir les lieux, ainsi que leur soi-disant propension irréversible à conserver des coutumes «de ces pays-là». Des «preuves» pourront éventuellement être fournies. Ici, certains propriétaires reprochent donc à certains groupes d'immigrés d'être incapables de s'intégrer, et par conséquent de ne pouvoir être traités en «égaux». Dès lors, leur exploitation se trouve «justifiée» aux yeux des propriétaires et des locataires non immigrés. Dans le domaine de l'emploi, le refus de promotion par exemple, peut également être justifié par la présupposée incapacité du candidat à accomplir les fonctions requises.

Son mandat impose à la Commission le devoir de débusquer le racisme là où il se trouve, souvent derrière ce type d'arguments prétextes ou sous-entendus. Cependant, il est utile de rappeler que chaque intervenant individuel ou institutionnel, dont la Commission, intervient à différents niveaux, et développe un discours et une pratique qui lui sont particuliers eu égard aux contextes. D'où la grande variété de «discours» et de pratiques antiracistes, ce qui rend la tâche d'autant plus compliquée.

4. CONCLUSION : PROPOSITIONS À LA COMMISSION

Seule une analyse sans complaisance de ses propres discours sur le racisme et de ses propres pratiques permettra à la Commission d'établir des bases solides l'aidant à réaliser son mandat.

Nous proposons donc à la Commission d'adopter les suggestions qui suivent.

Fondements

Rappelons que notre objectif est de fournir à la Commission un instrument l'aidant à se situer et à prendre position en matière de « racisme » lorsque son opinion est sollicitée ou qu'un incident exige son intervention. Les conclusions de notre analyse suggèrent que pour arriver à atteindre cet objectif, il faut disposer d'un outil plus souple qu'une « définition » du racisme. Nous avons vu en effet qu'en figeant le racisme dans une notion abstraite, non seulement ses expressions empiriques nous échappent, mais encore, la notion elle-même devient un instrument utilisé en tant qu'accusation d'un autre ou en tant que justification de l'un ou l'autre des modes typiques de formulation du racisme. Aussi, il semble d'emblée préférable pour la Commission d'adopter un outil conceptuel lui permettant d'identifier les grandes balises à l'intérieur desquelles se profile la pensée raciste. Elle pourrait alors repérer plus facilement les formulations contextuelles de cette dernière et par conséquent mieux les mettre en évidence et les réfuter.

Nous croyons que le présent document fournit à la Commission les bases conceptuelles pouvant l'aider à définir ces balises. Il appartiendra à l'ensemble de la Commission de s'en approprier le contenu et de le bonifier en l'adaptant à chacun des niveaux d'intervention de la Commission. Dans ce contexte, le présent travail ne constitue qu'un premier palier de la lutte au racisme.

Suite à ces considérations préliminaires, nous nous limiterons à présenter à la Commission une proposition générale suivie de propositions spécifiques sur les mesures à prendre pour mieux assumer son mandat.

Propositions générale

Nous proposons que ce document soit adopté par la Commission comme base conceptuelle de sa réflexion et de ses interventions en matière de lutte au racisme et à la discrimination raciale.

Si la Commission adopte cette orientation, nous proposons :

Premièrement

Que chaque direction de la Commission se l'approprie en l'adaptant à son mandat particulier et en fasse ainsi un outil opérationnel d'intervention répondant à ce mandat (au niveau de l'enquête, de l'information, de l'éducation, de la recherche, etc.);

Deuxièmement

Qu'elle soit considérée en tant que guide pour l'élaboration d'applications sectorielles (travail, logement, éducation, médias, etc.).

AL/al/cl

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

ABELLA, Silberman Rosalie

1984 *Égalité en matière d'emploi : Rapport d'une Commission Royale*, Gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada.

ARENDET, Hannah

1973 *Sur l'antisémitisme*, Paris, Calmann-Lévi.

1982 *Les origines du totalitarisme : L'impérialisme*, Fayard, collection L'Espace du politique, Première parution en 1951 (New York, Harcourt, Brace and World).

ATHERTON, John

1983 «Ethnicity and the Law», dans M. Lecomte et C. Thomas (eds), *Le facteur ethnique aux États-Unis et au Canada*, Lille, Presses de l'Université de Lille III et PUL : 61-75.

BANTON, Michael

1967 *Racial Relations*, London, Tavistock.

BANTON, M.

1970 «The Concept of Racism», dans S. Zubaida (ed), *Race and Racism*, London, Tavistock : 17-34.

1980 «Ethnic groups and the theory of rational choice», dans M. O'Callaghan (ed), *Sociological theories : Race and colonialism*, Paris, UNESCO : 475-499.

1983 «Categorical and Statistical Discrimination», *Ethnic and Racial Studies*, 6 (3) : 269-283.

BANTON, Michael and Jonathan HARDWOOD

1975 *The Race Concept*, New York, Praeger.

BASTIDE, Roger

1972 «Le conflit dans le dialogue» dans MEAD, M. BALDWIN, J. A *Rap on Race* (1971), trad. fr. *Le Racisme en question* (1972), préface de Roger Bastide, Paris, Calmann-Lévy.

BERNIER, B., M. ELBAZ et G. LAVIGNE

1970 «Ethnicité et lutte de classes», *Anthropologie et Sociétés*, 2 (1) : 15-60.

BIENVENUE, Rita et Jay GOLDSTEIN (eds)

1985 *Ethnicity and Ethnic Relations in Canada*, Toronto, Butterworths.

BILLIGSLEY, Brenda et Leon MUSZYNSKI

1985 *No Discrimination here? Toronto Employers and the Multiracial Work Force*, The United Way of Metropolitan Toronto.

- BIRNBAUM, Gudrun
1983 «The New Ethnicity of the 1970's in the U.S.», in M. Lecomte et C. Thomas (eds) *Le facteur ethnique aux États-Unis et au Canada*, Presses de l'Université de Lille III et PUL: 37-47.
- BISSOONDATH, Neil
1994 *Selling Illusions. The Cult of Multiculturalism in Canada*, Pinguin Books.
- BOSSET, Pierre
1989 *La discrimination indirecte dans le domaine de l'emploi : aspects juridiques*, collection «Études et documents de recherche sur les droits et libertés», Les Éditions Yvon Blais inc., Cowansville.
1994 «Les mouvements racistes et la Charte. Document de réflexion», *Cahiers de Droit*, 35 (3).
- BRETON, Raymond
1983 «La communauté ethnique, communauté politique», *Sociologie et sociétés*, 15 (2): 23-37.
- BRIGHAM, John C.
1971 «Ethnic stereotypes», *Psychological Bulletin*, 76: 15-38.
- CALDWELL, Gary
1983 *Les études ethniques au Québec : Bilan et perspectives*, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture.
- CARMICHAEL, Stokely and Charles V. HAMILTON
1967 *Black Power*, New York, Vintage Books.
- CHAMBRE DES COMMUNES/COMITÉ SPÉCIAL SUR LA PARTICIPATION DES MINORITÉS VISIBLES À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE
1984 *L'égalité ça presse!*, *Rapport du Comité*, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Fascicule n° 4.
- CHICHA-PONTBRIAND, Marie-Thérèse
1989 *Discrimination systémique – Fondement et méthodologie des programmes d'accès à l'égalité en emploi*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, collection «Études et documents de recherche sur les droits et libertés».
- COX, Oliver C.
1959 *Caste, Class and Race*, New York, Monthly Review Press.
1976 *Race Relations, Elements and social Dynamics*, Détroit, Wayne State University Press.
- CROSS, William M.E.
1991 *Shades of Black Diversity in African-American Identity*, Philadelphia, Temple University Press.
- DE COPPET, D.
1975 «Race», dans *Encyclopédie Universalis*, vol. XIII : 909-912.
- GLAZER, Nathan
1971 «Blacks and Ethnic Groups : The Difference, and the Political Difference It Makes», in Nathan Huggins, Martin Kilson, and Daniel Fox (eds), *Key Issues in The Afro-American Experience*, Vol. 2, New York, Harcourt Brace Jovanovich.
1987 *Affirmative Discrimination – Ethnic Inequality and Public Policy* (première édition 1975), Harvard University Press.
- GUILLAUMIN, Colette
1969 *Racisme et société*, Paris, Maspéro: 237.
1972 *L'idéologie raciste: Genèse et langage actuel*, Paris, Mouton.

- 1975 «Les ambiguïtés de la notion de "race"», in *Hommes et bêtes – entretiens sur le racisme*, Actes du colloque tenu du 12 au 15 mai 1973 au Centre Cerisy-la-Salle, sous la direction de L. Poliakov, Mouton : 201-212.
- 1977 «Race et nature : Système de marque, idée de groupe naturel et rapports sociaux», *Pluriel*, 11 : 39-56.
- 1980 «The Idea of Race and its Elevation to Autonomous Scientific and Legal Status», dans *Race and Colonialism*, Paris : UNESCO.
- 1985 «Sur la notion de minorité», *L'homme et la société*, 77-78: 101-109.

HENRY, Frances

- 1986 Les relations interraciales au Canada aujourd'hui, Commission canadienne des droits de la personne.

HENRY, Frances et Carol TATOR

- 1985 «Racism in Canada: Social Myths and Strategies for Change», Bienvenue, R.M. et Jay E. Goldstein (eds) *Ethnicity and Ethnic Relations in Canada*, 2e éd.) Toronto, Butterworths: 321-335.

HIGHAM, John

- 1983 «Current Trends in the Study of Ethnicity in the U.S.», dans M. Lecomte et C. Thomas (eds) *Le facteur ethnique aux États-Unis et au Canada*, Presses de l'Université de Lille III et PUL : 17-27.

HIRSCH, Susan

- 1980 *Roots of the American Working-Class*, New York.

ISAJIW, Wsevolod W.

- 1985 «Definitions of Ethnicity», dans BIENVENUE, Rita M. et Jay E. GOLDSTEIN *Ethnicity and Ethnic Relations in Canada* (second edition) : 5-17, Toronto, Butterworths. Cet article est tiré de *Ethnicity*, 1 : 1 1974.

LAFERRIÈRE, Michel

- 1983 «Les idéologies ethniques de la société canadienne : du conformisme colonial au multiculturalisme», dans M. Lecomte et C. Thomas (eds) *Le facteur ethnique aux États-Unis et au Canada*, Lille, Presses de l'Université de Lille III et PUL : 203-213.

LAPERRIÈRE, Anne

- 1985 «Les paradoxes de l'intervention culturelle : une analyse critique des idéologies d'intervention britannique face aux immigrant-e-s». *Revue internationale d'action communautaire*, 14/54 : 187-198.

LAPEYRONNIE, Didier

- 1993 *L'individu et les minorités : La France et la Grande-Bretagne face à leurs immigrants* Paris, Presses Universitaires de France.

LÉVI-STRAUSS, Claude

- 1973 «Race et histoire», dans *Le racisme devant la science*, Paris, UNESCO : 9-49.
- 1983 «Le Regard éloigné», Paris, Plon.

LIEBERSON, Stanley

- 1985 «Stereotypes: Their Consequences on Race and Interethnic Interaction» *research on Race and Ethnic Relations*, 4 : 113-138.

- MACKIE, Marlene
 1973 «Arriving at "truth" by definition: the case of stereotype inaccuracy», *Social Problems*, 20 : 431-47.
 1974 «Ethnic stereotypes and prejudice: Alberta Indians, Hutterites and Ukrainians», *Canadian Ethnic Studies*, 6 : 39-52.
 1985 «Stereotypes, Prejudice and Discrimination» in BIENVENUE, Rita M. et GOLDSTEIN, Jay E. (eds); *Ethnicity and Ethnic relations in Canada* (2nd ed), Toronto, Butterworths : 219-240.
- MARIENSTRAS, Elise
 1983 «Pensée et pouvoir ethnique dans la genèse nationale : le cas des États-Unis», dans Lecomte M. et C. Thomas (eds), *Le facteur ethnique aux États-Unis et au Canada*, Lille : Presses de l'Université de Lille III et PUL : 27-37.
- McANDREW, Marie et Maryse POTVIN
 1994 *Le racisme au Québec : éléments d'un diagnostic*, Direction des communications du ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, Gouvernement du Québec.
- MEMMI, Albert
 1973 *Portrait du colonisé précédé de portrait du colonisateur et d'une préface de Jean-Paul Sartre*, Payot, Paris.
 1982 *Le racisme*, Paris, Gallimard, collection Idées.
- MILES, Robert
 1980 «Class, Race and Ethnicity: A critique of Cox's Theory», *Ethnic and Racial Studies*, 3 (2) : 169-187.
 1984 «Marxism versus the Sociology of 'Race Relations'?', *Ethnic and Racial Studies*, 7 (2) : 217-237.
 1988 *Racism*, London, Routledge and Kegan Paul.
- PARK, Robert
 1950 *Race and Culture*, Glencoe, The Free Press.
- POLIAKOV, L.
 1976 *Le racisme*, Paris, Seghers.
 1987 *Le Mythe Aryen*, Bruxelles, Éditions Complexe.
- REICH, M.
 1981 *Racial Inequality*, Princeton University Press.
- REX, John
 1973 «Le racialisme et la crise urbaine», dans *Le racisme devant la science*, Paris, UNESCO : 267-321.
 1986 *Race and Ethnicity*, Milton Keynes, Open University Press.
- TAGUIEFF, Pierre-André
 1987 *La force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles*, Paris, coll. La Découverte, Gallimard.
- TAGUIEFF, Pierre-André (sous la direction)
 1991 «Les métamorphoses idéologiques du racisme et la crise de l'antiracisme» dans *Face au racisme, tome 2, Analyses, hypothèses, perspectives*, Éditions La Découverte, Paris V^e.
- TODD, Emmanuel
 1983 *La troisième planète. Structures familiales et idéologiques*, Paris, Seuil.

- TREMBLAY, Pierre-André
1991 *La discrimination envers les minorités visibles au Québec*, Recension des écrits remise au Conseil Québécois de la Recherche sociale, Département des sciences humaines, Université du Québec à Chicoutimi.
- WEBSTER, Yehudi O.
1992 *The Racialization of America*, New York, St-Martin's Press.
- WIENFEILD, Morton
1981 «Myth and Reality in the Canadian Mosaic: 'Affective Ethnicity'» dans Bienvenue, R. et Jay Goldstein (eds) *Ethnicity and Ethnic Relations in Canada*, 1985, Toronto, Butterworths : 65-86.
- WILSON, William J.
1978 *The Declining significance of race: Blacks and Changing American institutions*, Chicago, University of Chicago Press.
1986 *The Truly Disadvantaged: The Inner city, The Underclass, and Public Policy*, Chicago, University of Chicago Press.
- YINGER, J.M.
1968 «Prejudice: Social discrimination», *International encyclopedia of the social sciences*, New York, MacMillan.
1986 «Intersecting Strands in the Theorisation of Race and Ethnic Relations», dans J. Rex and D. Mason (eds) *Theories of Race and Ethnic Relations*, New York, CUP: 20-41.